

PERSONNE PROCHE AIDANTE EN CENTRE HOSPITALIER : UN PARTENAIRE DE SOINS ESSENTIEL EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

La présence des proches aidants est encouragée et permise sur les unités de soins de courte durée de même qu'à l'urgence des centres hospitaliers au CIUSSS Saguenay-Lac-Saint-Jean. Cette présence améliore le séjour de l'utilisateur et elle assure une meilleure planification du retour dans le milieu de vie.

QU'EST-CE QU'UN PROCHE AIDANT ?

Les personnes proches aidantes qui sont autorisées en centre hospitalier sont les personnes proches aidantes qui offrent ou doivent offrir une aide ou un soutien significatif pour répondre à des besoins et contribuer à l'intégrité et au bien-être d'un proche.¹

Est reconnu comme personne proche aidant, celui ou celle qui apporte une aide significative à l'utilisateur ou au résident, lorsqu'elle comprend les risques inhérents à ses visites et s'engage à respecter les consignes recommandées par les autorités de santé publique de même que celles imposées par les responsables du milieu de vie.

EXEMPLES DE GESTES POUVANT ÊTRE POSÉS PAR LE PROCHE AIDANT :

- Soutien affectif et moral
- Aide dans les déplacements (lever du lit et marche)
- Aide à l'alimentation (collations et repas)

Si comme personne proche aidante, vous devez assurer un soin direct lors de sa visite, vous devez le faire de façon **sécuritaire** et **autonome** à l'intérieur de la chambre de votre proche.

QUELQUES CONSEILS POUR BIEN EXERCER VOTRE RÔLE DE PROCHE AIDANT ?

- Faites part de vos préoccupations ou questions au personnel en lien avec l'état de santé de votre proche.
- Assurez la communication avec les autres membres de la famille.
- Respectez la confidentialité et le besoin d'intimité.
- Dès l'admission de votre proche, en collaboration avec le personnel, prévoyez les conditions pour favoriser le retour vers le domicile ou le milieu de vie de celui-ci.
- Respectez les directives émises par le personnel.
- Demandez à recevoir l'enseignement sur le port et le retrait adéquats des équipements de protection individualisé ainsi que sur leur réutilisation.

LES CONSIGNES DE PRÉVENTION DES INFECTIONS EN CONTEXTE DE PANDÉMIE, CELA VEUT DIRE QUOI ?

AVANT VOTRE VISITE :

- Si vous êtes soumis à un isolement (ex. : en raison d'un contact étroit avec un cas de COVID-19), vous ne pouvez vous rendre dans un centre hospitalier avant la fin de votre isolement. L'isolement doit avoir été levé par la Direction de la santé publique.
- Vous devez effectuer l'auto surveillance des symptômes à l'aide de l'outil d'autoévaluation des symptômes de la COVID-19 du Ministère : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/guide-auto-évaluation-symptomes-covid-19/>
- Vous devez respecter le nombre maximal de personnes autorisées en vigueur au moment de votre présence.

¹ Référence : Directives MSSS, Coronavirus COVID-19, mise à jour 2020-06-18

- Ne pas apporter de vêtements ou objets de la maison (sac à main, sac à lunch, documents, cellulaire, etc.) à la chambre, qui seraient ramenés par la suite à la maison.

PENDANT VOTRE VISITE :

- Le registre des visites des personnes proches aidante en centre hospitalier en période de pandémie COVID-19 doit être rempli selon les indications que vous recevrez à votre arrivée.
- Procédez à l'hygiène des mains.
- Portez le masque de procédure :
 - Mettre le masque de procédure côté foncé extérieur et côté pâle intérieur (s'assurer que les plis à l'extérieur du masque sont rabattus vers le bas);
 - S'assurer qu'il couvre le nez et le menton et qu'il est bien ajusté au niveau du nez (bien modeler la pince métallique du nez);
 - Procéder à l'hygiène des mains après tout contact avec l'extérieur du masque;
 - Changer le masque s'il est souillé ou mouillé
 - Manipuler le masque par les élastiques lors du retrait;
 - Effectuer l'hygiène des mains avant et après le retrait du masque;
 - Le masque ne doit jamais se retrouver dans le cou, sur la tête ou suspendu à l'oreille;
 - S'abstenir de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées.
 - Porter le masque de procédure pendant toute la durée de la visite. Le retirer et le jeter à la sortie de l'installation. Le masque ne peut être utilisé pour une visite subséquente.
- Circulez uniquement dans le centre hospitalier pour se rendre à la chambre ou l'unité où se trouve votre proche. Demeurez à la chambre de votre proche et évitez tout déplacement à l'extérieur de la chambre qui n'est pas essentiel.
- Lavez vos mains obligatoirement avant toute aide à l'hydratation ou à l'alimentation, ou tout autre soin d'hygiène de votre proche.
- En tout temps, être courtois avec le personnel.

Comment?

Après votre visite :

- Procédez à l'hygiène des mains à la sortie de la chambre et à la sortie de l'unité de soins et du centre hospitalier.
- Retirer et jeter le masque à la sortie de l'installation.
- Certaines consignes peuvent s'ajouter en fonction des secteurs qui accueillent votre proche. Au besoin, vous pouvez vous informer à une personne responsable du département.
- Des vêtements propres sont requis. Les changer et les laver (lavage régulier) dès l'arrivée à la maison.
- Évaluer les risques liés à une activité physique ou sociale en dehors des visites de votre proche en centre hospitalier. Tous les petits gestes sont importants pour votre santé et celle de votre proche.

Nous comptons sur votre collaboration afin de maintenir notre milieu de soin le plus sécuritaire possible. Merci!